



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 12187

Texte de la question

M. Franck Gilard alerte Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les conséquences d'une augmentation de la TVA dans le secteur de la restauration. En effet, il semble que le Gouvernement veuille augmenter la TVA dans ce secteur, ce qui risque, à terme, de limiter les embauches. De fait, le secteur de la restauration est un gros pourvoyeur d'emploi, notamment auprès des plus jeunes car un quart des emplois sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans, d'autant que 68 % de ces jeunes recrutés en CDI n'ont aucun diplôme. Par ailleurs, les emplois de secteur ne sont pas dé localisables. L'augmentation de la TVA aurait pour conséquence un coup d'arrêt des investissements de ce secteur et une limitation des recrutements. Selon des experts indépendants, ce sont près de 100 000 emplois qui pourraient être menacés dans un secteur où l'activité est aujourd'hui très faible en raison du contexte économique et de l'anxiété des familles. Aussi, il souhaite savoir ce que compte faire le Gouvernement pour empêcher cette catastrophe annoncée et maintenir ce secteur d'activité indispensable notamment dans le domaine du tourisme.

Texte de la réponse

Le Président de la République a annoncé dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, la création d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi permettant aux entreprises d'être plus compétitives et d'embaucher davantage, et ceci dès le tout début de l'année 2013. Pour financer ces mesures, un effort important de réduction de dépenses publiques sera notamment conduit par le Gouvernement. Il sera également mis en place une évolution des taux de TVA à partir de janvier 2014. Le taux intermédiaire, qui concerne le secteur de l'hôtellerie et la restauration, passera ainsi de 7 à 10 % à partir du 1er janvier 2014. Dès lors, le secteur bénéficiera pleinement pendant toute l'année 2013 des effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et des mécanismes spécifiques d'acompte qui seront mis en place pour les entreprises de moins de 250 salariés, soit pour la quasi-totalité du secteur. La remontée du taux intermédiaire de 7 % à 10 %, n'impactera les entreprises qu'un an plus tard. Parce que l'hôtellerie-restauration est au coeur de son action, la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme a annoncé, le 23 novembre dernier, la mise en place d'un comité stratégique pour la filière restauration qui réunira l'ensemble de la filière et aura pour mission de définir une feuille de route pour le secteur. Ce comité de filière sera chargé de mettre en oeuvre une politique ambitieuse pour la qualité, l'emploi et la modernisation du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12187

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6879

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1048